



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 3 septembre 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **Règlement 221-09-2025 amendant le *Règlement du plan d'urbanisme 221-2008* afin de modifier le périmètre de certaines affectations du territoire**

L'objet du règlement est d'apporter certaines modifications aux aires d'affectations HV et CV (figure 5 du règlement 221-2008).

Une assemblée publique aura lieu le **18 septembre 2025** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 3 septembre 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA